

IL/FD
N°2023-15

OBJET

**BUDGET PRIMITIF 2022 –
BUDGET ANNEXE
LOCATION
ETABLISSEMENT
THERMAL - DECISION
MODIFICATIVE N°2**

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 12
+ 3 procurations

Votes pour : 15
Abstentions : 0
Votes contre : 0

Affiché à la porte de la
Mairie : le 20 janvier 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MIR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2023

PRÉSENTS : André MIR – Philippe AIZIER – Jacques SALAT - Aline NARS – René DARAN - Christophe BOURREC – Alain DEDIEU – Jacques ROCA - Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE - Sophie REY – Jean-Henri MIR – Nicolas HERQUÉ

ABSENTS (excusés) : Marie-Françoise VIDALON (procuration à Sophie REY) Hélène GUIOUNET (procuration à Aline NARS) – Daniel GASPA (procuration à André MIR)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 12 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur René DARAN ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les modifications budgétaires suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

sens	section	Chapitre	Article	Libellé	Montant
D	F	66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	- 10 900,00
D	F	011	6226	Honoraires	40 000,00
TOTAL DES DEPENSES					29 100,00
R	F	74	74	Subventions d'exploitation	- 169 200,00
R	F	75	7588	Autres	- 56 700,00
R	F	77	774	Subventions exceptionnelles	255 000,00
TOTAL DES RECETTES					29 100,00

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 19 Janvier 2023



Le Maire,

André MIR